

Monsieur Dhont :

demande s'il est exact que l'assainissement de la rue Jean Jaurès, entre le passage à niveau et le Petit Penney, doit commencer bientôt.

Le Maire confirme que ces travaux seront effectués sous peu.

Messieurs Violette et Hot :

s'intéressent aux travaux de peinture sur la chaussée par l'Entreprise Guillaumet.

Le Maire rappellera à cette entreprise ses engagements.

XI Porcelaine :

Monsieur Judith fait un rapport complet, sur les différents contacts établis à la suite de l'émission "Bonjour Monsieur le Maire" et présente un pot en "porcelaine de Penney".

Le Conseil décide de passer à l'acquisition de la totalité des pièces proposées, vote les crédits et inscrira les sommes prévues à cet effet.

Il remercie tout particulièrement Monsieur Hoebanz, ainsi que l'expert en porcelaine qui a bien voulu faire don à la ville de la première pièce: un très joli pot.

Le Conseil demande au Maire d'envisager la possibilité d'une manifestation ayant pour thème "Les porcelaines", dans le courant de l'année 1968.

La séance est levée à 20 heures 20.

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, arranged in a somewhat circular or overlapping pattern. Some signatures are clearly legible, such as 'M. Hoebanz', 'M. Dhont', 'M. Violette', 'M. Hot', 'M. Guillaumet', 'M. Penney', 'M. Jaurès', 'M. Jaurès', 'M. Jaurès', 'M. Jaurès', 'M. Jaurès'. The signatures are written in a cursive style.

Séance du Conseil Municipal
du onze mars mil neuf cent soixante sept.

Le onze mars mil neuf cent soixante sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est

Présidence
de l'Admin
3^{ème} Bureau
M. Cocher
1968 Le Maire
Signé :

Préfecture de l'Essonne

Direction de l'Administration Communale

1^{er} Bureau

N° 01029

Corbeil-Essonnes le 4 Mars 1967

Vu

Le Maire

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur de l'Administration
Communale

Signé: illisible

t de la
Petit
effectués
chaussée
agements.
sur les
"Bonjour
porcelaine
de la
uscrira les
r Hoebanz
voulu faire
oli pot.
la possi-
"Les por-
sept.
à vingt
voqué, s'est

réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents: M. M. Robert Maire, Judith et Gilbert Adjoints, Violette, Legrand, Dhout, Hot, Gaudy, Rabier, Bouet, Ziroufflet, Bumont, Chaugenet, Nice.

Excusés: M. M. Gilles, Roy

Baulieu qui donne pouvoir à M. Judith.

Précédente de l'Edonne. Section de l'Administration Communale - 3^{ème} Bureau - N° 81721. Vu et approuvé le Conseil - Assommoir le 22 mars 1967. Le Préfet Pour le Préfet Signé: Alloude

I - Groupe scolaire "La Jeannette":

Après un exposé du Maire, le Conseil décide à l'unanimité que, vu l'ordonnance et la date limite du 15 septembre 1967, pour la rentrée scolaire il y a lieu:

- de donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous projets, tous mandats, tous contrats, tous marchés et pour désigner le personnel nécessaire à la conduite et à la bonne fin de la construction scolaire envisagée et approuvée
- de voter la part d'un emprunt communal, destiné à couvrir le montant de la dépense non subventionnée et de donner tous pouvoirs au Maire, pour ce faire.

II - Lavoir communal

Le Conseil délibère ensuite sur la suppression éventuelle de la location du lavoir communal, pour un montant de 83,76 Francs à Monsieur Ethiel.

Le Conseil, avant de se prononcer, souhaite connaître les limites exactes du titre de propriété et de location.

Monsieur Judith est chargé de faire un rapport.

III - Budget primitif

Le Conseil entend le rapport de Monsieur Nice, sur le budget primitif 1967. Il remanie l'article concernant les subventions aux Sociétés communales dans la répartition à ces Sociétés, tout en conservant le montant global de ces subventions.

Le Conseil,

Vu le budget approuvé pour 1966 et les comptes rendus tant par le Maire que par le Receveur municipal, des recettes et dépenses de l'exercice 1965;

Vu le projet proposé pour l'année 1967 duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles s'élèvent à la somme de 750 103,10 tandis que les recettes ne s'élèvent qu'à

la somme de 418 013,34
à laquelle il convient d'ajouter :

- 1° Le produit des taxes instituées
par la loi du 13 août 1926, soit.. 25 043,93
- 2°

Soit un total de 443 057,27 443 057,27

En conséquence, il reste à pourvoir à une
insuffisance de 307 045,83
nécessitant une imposition de
51 324 centimes additionnels.

Considère qu'il y a lieu, d'autre part, de modifier, en
tenant compte de la variation de la valeur du centime
communal, le montant des impositions à comprendre dans
les rôles généraux de 1967 pour assurer le remboursement
des emprunts autorisés antérieurement.

Le budget est adapté par quinze voix, Monsieur Dhout
déclarant s'abstenir.

*Préfecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Communale 15 Bureau
N° 02 980 - vu et approuvé
Conseil d'Administration le 20 avril 1967
Pour le Préfet et par délégation*

Le Conseil vote la révision automatique au maximum,
de l'indice des traitements et indemnités du Personnel Com-
munal d'une part, et d'autre part, il confirme l'automatisme
de la révision au taux maximum des indemnités de fonction
du Maire et de l'Adjoint précédemment votés, par rapport
aux indices des traitements de la fonction publique.

*Préfecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Communale 15 Bureau
N° 02 981 - vu et approuvé
Conseil d'Administration le 20 avril 1967
Pour le Préfet et par délégation*

*Préfecture
Direction de l'Administration
Communale
vu et approuvé
le 9 juin
Pour le Préfet
Signé :*

IV Cimetière

Trois projets sont présentés au Conseil Municipal, concer-
nant l'aménagement du cimetière.

Le Conseil retient le projet n° 1, qui permet entre l'ancien
cimetière et la nouvelle allée :

- 37 places dans le premier carré
- 185 places dans le deuxième carré
- 185 places dans le carré commun
- 30 places entre les allées et le talus
- 55 places et 12 mètres pour l'ossuaire,
ainsi que 2 caveaux provisoires.

(Projet présenté par Monsieur Dujon).

V Véhicule pour les Pompiers

Le Conseil entend le rapport de Monsieur Legrand.

Le Conseil décide l'acquisition d'un véhicule F S A B
Renault destiné à la Compagnie de Sapeurs - Pompiers

*Préfecture
Direction de l'Administration
Communale 15 Bureau
Conseil Municipal
Le Préfet, Pour
Le Directeur de l'Administration
Signé : illisible*

Locale et qui peut être subventionnée à 80%.
Approuve le devis présenté par la Société s'élevant à 24.755,30 Francs et payable en plusieurs années, comme pour l'achat du camion. La dépense sera prise sur les fonds libres.

VI Voie nouvelle

Le Maire rend compte de la signature de l'acte de cession, chez Maître Gilles, ce jour par la Société Rivaud, pour remettre la voie et la place nouvelles (entre la rue Banoville et la rue Jean Jaurès).

VII Assainissement

Le Conseil prend connaissance de la demande des habitants de la rue du Parc qui souhaitent l'assainissement, dans un délai très rapproché, et donne avis favorable.

VIII Maison des Associations et de la Culture.

Le Conseil décide de procéder à diverses acquisitions: mobilier appartenant à Madame Chevalier et existant dans l'immeuble que la Commune vient d'acheter, pour une somme de 1.600 Francs d'une part; et d'autre part différents objets destinés à l'ameublement et au jeu de la Maison des Associations et de la Culture. La dépense sera imputée à l'article 633 du budget primitif 1967.

IX Questions diverses.

- Monsieur Bouet demande une amélioration des panneaux de signalisation.
- Messieurs Judith et Burnant demandent que le recouvrement de la taxe sur la classe, soit porté à son taux maximum de 18%.
- Le Maire demande à tous ses collègues de bien vouloir participer à la rédaction du Bulletin Municipal qui doit paraître en mai. Il remercie ceux qui ont déjà remis leur article.
- Le bulletin sera l'œuvre collective du Conseil.
- Le Conseil donne pouvoir au Maire de signer les avenants qui lui sont présentés, en garantie de la Responsabilité civile pour les Fêtes des 13 et 14 Juillet.

*Préfecture de l'Essonne
Direction de l'Administration Communale
1^{er} Bureau N° 4199
Vu et approuvé Conseil. Essonne
le 9 juin 1967
Le Préfet, et par délégation
Signé: illisible*

*Préfecture de l'Essonne
Direction de l'Administration Communale
1^{er} Bureau N° 02164 - Vu
Conseil. Essonne le 23 Mars 1967
Le Préfet, Pour le Préfet et par Délégation
Le Directeur de l'Administration Communale
Signé: illisible*

443 057, 27
307 045, 83
modifier, en
centime
prendre dans
coursement
ieur Dhout
maximum,
sonnel Com-
automaticité
tés de fonction
par rapport
blique.
unicipal, concer-
entre l'ancien
m
talus
suaire,
pires.
r Legrand.
cule FSAB
- Pompiers

Le montant de la prime, 60,88 Francs, sera prélevé sur l'article du budget ouvert pour les Assurances en Responsabilité Civile.

Monsieur Joudy fait part de l'invitation de la section des Jeunes de la Maison des Associations et de la Culture et le Conseil accepte de s'y rendre officiellement, après la séance,
qui est levée à 22h35.

[Handwritten signatures and initials, including "M. Joudy" and "M. Robert"]

Séance du Conseil Municipal
du 14 Avril mil neuf cent soixante sept

Le quatorze avril mil neuf cent soixante sept à seize heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Benney, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Benney en séance extraordinaire, sous la présidence de son Maire.

Étaient présents : M. Robert Maire, Gilbert Adjoint, Rabier, Roy, Violette, Birouflet, Legrand, Gilles, Dhont, Joudy, Chaugenet, Hot, Wier, Cumant formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Baulieu, Judith qui a donné pouvoir à M. Robert.

Secrétaire : M. Roy.

Le Président ouvre la séance et fait donner lecture du procès-verbal précédent qui est adopté à l'unanimité.

1. L'ordre du jour appelle le remaniement du budget primitif 1967, à la suite de la variation du prix du centime qui a été communiqué par la Préfecture. La valeur passe de 5,9825 à 6,3916, ce qui fait que le nombre de centimes, pour insuffisance de revenus, s'établit à 48 062 au lieu de 51 324.

[Handwritten notes and signatures on the left margin, including "L'ord.", "M. Joudy", and "M. Robert"]